



Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS, *en visio*
M. Julien PILETTE, *en visio*

Excusés :

M. Alain BLONDEAU
Mme Charlotte BRUN
M. Alexis HOUSET
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°26.04

Objet : Fourniture de charbons actifs en grains - Lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre à bons de commande à quatre lots multi-attributaires

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Fourniture de charbons actifs en grains - Lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre à bons de commande à quatre lots multi-attributaires

L'usine de l'Arbrisseau dispose depuis sa conception de quatre filtres à Charbons Actifs en Grain (CAG).

Un premier marché Sourcéo (n°2019-RPE006) de changement et de réactivation des CAG des filtres n°3 et 4, passé en procédure adaptée avec CABOT NORIT NEDERLAND BV (filiale néerlandaise d'un groupe au Royaume-Uni), a été conclu en mars 2019.

Plus tard, par délibération n°22.42 du 13 décembre 2022, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offre ouvert pour le renouvellement des filtres n°1 et 2, marché (n°23SO03) attribué au même fournisseur que le précédent.

La réglementation en matière de traitement des micropolluants et molécules émergentes évoluent rapidement et les CAG restent un traitement efficace de ces derniers.

Au printemps 2024, afin de s'adapter à cette nouvelle réglementation, il devenait nécessaire de remplacer les CAG sur deux filtres de l'usine de l'Arbrisseau.

La société NORIT NV n'étant pas en capacité de fournir rapidement et en quantité suffisante, il avait été fait appel pour un des filtres à un autre fabricant avec lequel Sourcéo discutait dans le cadre d'un sourcing, à savoir CHEMVIRON, société du groupe KURARAY et filiale européenne de CALGON CARBON CORPORATION (Etats-Unis).

Face à cette réglementation en évolution rapide et pour assurer la sécurité de la production d'eau potable, Sourcéo a développé des actions de recherche et développement (R&D) pour étudier le traitement des micropolluants sur l'ensemble du périmètre Sourcéo sous la forme d'accords-cadres à bons de commande négociés sans mise en concurrence en vertu de l'article L. 2512-5 du Code de la commande publique mais en challengeant l'expertise des deux gros opérateurs privés de l'eau français en attribuant :

- le marché n°24SO037 au groupe SUEZ, en sollicitant en particulier le **Centre International de Recherche Sur l'Eau et l'Environnement** ;
- et le marché n°24SO039 au groupe VEOLIA.

La R&D menée en 2025 visait à évaluer les performances de plusieurs CAG sur les matrices d'eau des usines des Ansereuilles et de l'Arbrisseau. La démarche expérimentale, articulée autour d'une phase de « screening » (étape d'évaluation initiale des performances des CAG), de la réalisation d'isothermes et de tests en mini-colonnes, a permis de caractériser l'efficacité d'élimination des PFAS ainsi que des métabolites de pesticides propres à nos ressources en eau, par différents types de charbons.

Si les résultats de cette R&D ont permis de mesurer la performance dans le temps des CAG, cette performance est à mettre en balance avec le prix des CAG qui reste onéreux.

Aussi, la stratégie d'achats de Sourcéo est de s'affranchir des monopoles et oligopoles, de faire jouer la concurrence pour payer le prix de marché en faisant le choix de ne pas rester captif d'un ou deux fournisseurs, se réservant la possibilité d'en retenir plusieurs.

Dans cette optique, il est proposé de lancer en appel d'offres ouvert un accord-cadre à bons de commande à quatre lots multi-attributaires.

L'allotissement porte sur les quatre CAG les plus performants (numérotation des lots aléatoire ne reflétant pas leur classement, Sourcéo conservant la confidentialité de la R&D menée afin que nos propres résultats n'influent pas sur les offres de prix des candidats) :

- lot n°1 – Norit GAC 1240AF,
- lot n°2 - Chemviron Filtrasorb 400,
- lot n°3 - MR 1050 1240,
- lot n°4 - Charbon actif Puragen Oxpure AQM 1240D Extra Plus.

Chaque lot est conclu sans minimum annuel et avec une quantité maximum annuelle de 560 m³. Pour information, les filtres en place à l'Arbrisseau sont d'une capacité de 70 m³.

Les lots sont multi-attributaires (attribution en cascade dans la limite de trois) car :

- d'une part, outre les fabricants, des revendeurs peuvent être candidats et Sourcéo peut parfois bénéficier de meilleurs prix qu'en achetant en direct ;
- d'autre part, l'expérience montre qu'un fournisseur peut être pris au dépourvu pour livrer à la régie en quantité et dans le délai voulu.

Le classement des offres sera effectué sur le prix, dans l'ordre des moins-disants.

Cette disponibilité des CAG est d'autant plus importante que le développement d'autres installations de CAG est envisagé.

Le marché est d'une durée d'un an, reconductible deux fois.

Cette durée permet de sécuriser les fournisseurs de CAG compte tenu de la volatilité des coûts ces dernières années et une actualisation des prix qui peut refléter imparfaitement ces variations.

Par ailleurs, les avancées techniques dans le domaine des charbons actifs pourraient rendre obsolètes les CAG retenus au marché.

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre à bons de commande à quatre lots multi-attributaires pour la fourniture de charbons actifs en grains ;
- 3°) autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres soit d'une procédure avec négociation soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;
- 4°) imputer les dépenses à l'art. 2154, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.